

Pour rappel, le guide de l'inspection générale avec ses déclinaisons disciplinaires n'a aucune portée réglementaire : son contenu ne peut pas être imposé aux collègues et il doit être considéré comme une ressource disciplinaire parmi d'autres. Les seuls textes réglementaires (décret, arrêté et dans une moindre mesure la note de service) ne comportent aucune mesure contraignante sur les modalités d'évaluation. Une grande vigilance s'impose donc au moment de la rédaction du PLE pour ne rien se laisser imposer. En complément de cette analyse disciplinaire, le SNES-FSU a publié un guide très complet qui vous permettra d'analyser toutes les informations pour agir collectivement : <https://www.snes.edu/article/controle-continu-projet-evaluation-guide-syndical/>

Le guide est très prescriptif, avec des éléments qui dans les faits seront difficiles à appliquer. Les devoirs de 4 heures, notamment, sont difficiles à organiser étant donnée la complexité des emplois du temps. Les équipes ne peuvent être considérées comme responsables si les élèves ne sont pas entraînés et évalués dans des conditions similaires à celles du baccalauréat.

En SES, il n'est pas possible d'entraîner et d'évaluer les élèves sur l'épreuve de dissertation, qui est un des deux sujets au choix pour l'épreuve de Terminale, si on ne dispose pas d'un créneau de 4 heures.

Le guide préconise d'évaluer les devoirs réalisés à la maison et prévoit de leur donner un poids important dans la moyenne, avec le même coefficient que certains devoirs réalisés en classe. De nombreux collègues de SES ne font jamais de devoirs à la maison notés pour éviter que les inégalités que cela génère, puisqu'ils peuvent être réalisés avec le concours des familles, voire de professeurs particuliers rémunérés. Il en faudrait pas que les collègues se sentent désormais contraints de faire des devoirs à la maison notés.

La référence à la BNS est très présente alors qu'il n'y a plus d'épreuve en Première.



Le SNES, pour agir ensemble